



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 81/2011-2016

**Demande de crédits complémentaires au budget de
fonctionnement et au compte des investissements
2015**

Date proposée pour la séance de commission d'étude du présent préavis :
3 septembre 2015 à 19h30 au bâtiment administratif
salle de conférence Sorge

Au Conseil communal de Crissier,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, ci-après, une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015 et des crédits d'investissements.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal (art. 41), la Commission des finances aura l'occasion d'examiner et de se prononcer sur les dépassements annoncés.

Par nature, les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires de fonctionnement se répartissent comme suit :

<u>Charges</u>	Fr. 375'100
300 Charges du personnel	Fr. 44'000
305 Assurances de personnes	Fr. 87'700*
311-2 Achats de mobilier, matériel, d'eau, d'énergie & combustibles	Fr. 20'500
313 Fournitures et marchandises	Fr. 4'000
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	Fr. 85'700
316 Locations matériel	Fr. 2'200
318 Honoraires et prestations de service	Fr. 60'800
352 Finances d'écolages	Fr. 49'700
365-6 Subvention aux institutions privées et tiers	Fr. 20'500
<u>Produits</u>	Fr. 181'900
423 Revenus des immeubles	Fr. 15'000
436 Remboursements de traitements et de tiers	Fr. 93'400
431-441 Emoluments & taxes	Fr. 52'300
481 Egalisation par avances aux financements spéciaux	Fr. 21'200

*Il est à souligner que les crédits complémentaires relatifs aux comptes par nature 3050 (Fr. 87'700) proviennent du délai dans la mise en œuvre du nouveau règlement du personnel (Rper) 2015 au 1^{er} janvier 2016. En effet, la part de l'assurance maladie (50%) (compte par nature 3050) payée selon l'ancien règlement avait été prévue dans les comptes de charges salaires 3011.

Les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires bruts de fonctionnement s'élèvent, respectivement, à 0.85 % des charges et 0.4 % des produits 2015 budgétisés.

L'inventaire détaillé des crédits complémentaires et des recettes supplémentaires de fonctionnement et du compte des investissements figure en annexes.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- vu le préavis municipal No 81/2011-2016 du 27 juillet 2015
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité :

- des crédits complémentaires de **Fr. 375'100** sur les charges de fonctionnement 2015
- un crédit complémentaire de **Fr. 5'000** sur les dépenses d'investissement.

conformément aux détails des tableaux figurant en annexe.

Le financement des crédits complémentaires a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 juillet 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Chargé du préavis : Monsieur Michel Tendon, Syndic

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
110 Administration, secrétariat municipal				
110.3050 Assurances de personnes	fr. 8'000.00	fr. 8'400.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
151 Subventions théâtre, cinéma et divers				
151.3653 Subvention au théâtre Kléber-Méleau	fr. 52'500.00	fr. 3'500.00		Dans le cadre de la création de la fondation Intercommunale pour le théâtre Kléber-Méleau, augmentation de 0.50 ct par habitant de la subvention de Crissier, soit Fr. 4.50 au lieu de Fr. 4.- budgétisé
152 Bibliothèque communale				
152.3050 Assurances de personnes	fr. 700.00	fr. 900.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
153 Service jeunesse				
153.3050 Assurances de personnes	fr. 7'500.00	fr. 4'500.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
160 Tourisme				
160.3110 Achats de matériel de fête et décoration	fr. 20'500.00	fr. 14'000.00		Commande de supports de table en 2014 dont la livraison a été différée en 2015 (Fr. 8'000.-) Impression d'une brochure pour la balade Corajoud pour la semaine de la mobilité (Fr. 6'000.-)
160.3185 Honoraires et études	fr. -	fr. 7'000.00		Etude d'une balade Corajoud pour la semaine de la mobilité
200 Comptabilité générale				
200.3050 Assurances de personnes	fr. 10'000.00	fr. 7'500.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
220 Service de la dette				
220.3183 Frais financiers	fr. 1'000.00	fr. 5'000.00		Frais de courtage pour emprunt début 2016
225 Parts à des recettes fédérales				
225.4412 Part à la taxe sur le CO2	fr. 2'000.00		fr. 2'300.00	Le produit de la taxe sur le CO2 est proportionnel à la masse salariale soumise à l'AVS (base 2013). Le taux de redistribution n'est pas connu à l'avance (2015: 0.739 ‰, 2014: 0.573 ‰)

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté		Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
300 Secteur administratif et technique					
300.3050 Assurances de personnes	fr.	4'500.00	fr.	2'700.00	Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
310 Parcelles diverses					
310.3145 Entretien des parcelles communales	fr.	15'000.00	fr.	17'000.00	Entretien urgent des cabanons de l'Association des joyeux jardiniers et blocs de béton pour le stockage des déchets verts à la parcelle 1292 Alouette.
351 Bâtiment de Chisaz					
351.3050 Assurances de personnes	fr.	2'000.00	fr.	2'000.00	Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
352 Salle de spectacles					
352.4360 Remboursement de tiers	fr.	8'000.00		fr.	8'100.00 Allocations pour perte de gain suite à l'accident d'un collaborateur
357 Château et dépendances					
357.3120 Eau, énergie et combustible	fr.	-	fr.	5'500.00	Conséquences du transfert du château et des dépendances de la SI Floreny Bellevue SA à la commune de Crissier selon préavis no 66/2011-2016
357.3141 Entretien des bâtiments et terrains	fr.	-	fr.	3'700.00	
357.3186 Assurances de choses	fr.	-	fr.	4'300.00	
357.3189 Honoraires de gérance & divers	fr.	-	fr.	1'300.00	
357.4231 Produit du loyer	fr.	-		fr.	
400 Police des constructions					
400.3050 Assurances de personnes	fr.	5'500.00	fr.	5'700.00	Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
400.3090 Autres charges du personnel	fr.	2'500.00	fr.	4'500.00	Frais d'annonces liés au recrutement d'une nouvelle collaboratrice
400.4313 Permis de construire et de fouilles	fr.	32'000.00		fr.	50'000.00 Recettes supplémentaires induites par le nombre important d'autorisations délivrées et en raison du permis de construire de BMC II (Show room et hébergement étudiants)

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
420 Développement et Urbanisme				
420.3050 Assurances de personnes	fr. 6'000.00	fr. 4'300.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
420.3110 Achat de mobilier, machines et matériel	fr. 1'200.00	fr. 1'000.00		Achat de deux écrans pour expositions publiques des plans de quartiers
420.3185 Honoraires et études	fr. 72'000.00	fr. 27'000.00		Honoraires Etude P.380 (pont Bleu), honoraires rapports complémentaires DDP Château. Emoluments examens préalables PQ Orée, 3.10, CB1.2, Château, Lumen.
420.4360 Remboursement de tiers	fr. 4'000.00		fr. 2'000.00	Remboursement émoluments examen préalable
421 Energie dans la Cité				
421.3050 Assurances de personnes	fr. 700.00	fr. 1'100.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
421.3660 Subventions à des tiers (soutiens projets énergies renouvel.)	fr. 43'000.00	fr. 17'000.00		Montant nécessaire pour honorer les subventions accordées pour les énergies renouvelables (actuellement, les demandes sont mises en attente)
421.4819 Avances aux financements spéciaux			fr. 17'000.00	Egalisation par avances aux financements spéciaux. Ce montant sera entièrement amorti avec les taxes pour les économies d'énergie de l'exercice 2016.
430 Réseau routier				
430.3011 Traitements	fr. 381'000.00	fr. 9'000.00		Remplacement d'un collaborateur en raison de maladie. Les allocations pour perte de gain figurent à la rubrique 430.4360
430.3030 Cotisations AVS-AC	fr. 33'000.00	fr. 1'000.00		Voir remarque compte 430.3011
430.3040 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 61'000.00	fr. 1'100.00		Voir remarque compte 430.3011
430.3050 Assurances de personnes	fr. 15'000.00	fr. 9'200.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
430.3185 Honoraires d'ingénieurs	fr. 6'000.00	fr. 12'500.00		Frais d'étude parasismique du Pont Migros
430.4360 Remboursements de tiers	fr. 3'000.00		fr. 17'500.00	Allocations pour perte de gain suite à la maladie d'un collaborateur, ainsi qu'indemnité d'assurance suite à un accident de la circulation routière

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
433 Véhicules, machines et engins				
433.3050 Assurances de personnes	fr. 4'200.00	fr. 2'500.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
440 Parcs & promenades				
440.3050 Assurances de personnes	fr. 16'000.00	fr. 7'500.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
450 Déchets urbains				
450.3050 Assurances de personnes	fr. 3'400.00	fr. 1'700.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
450.3185 Honoraires, études et expertises	fr. 500.00	fr. 2'500.00		Frais annuels de maintenance informatique non budgétisés (Fr. 1'500.-) Modification du logiciel de facturation suite à la modification de l'annexe n° 1 du règlement communal sur la gestion des déchets (estimation : Fr. 500.-)
450.4819 Egalisation par avances aux financements spéciaux	fr. 95'900.00		fr. 4'200.00	Etant donné que le groupe de compte 450 doit être équilibré, le montant des charges supplémentaires est compensé par un montant égal à virer dans "Avances aux financements spéciaux"
452 Déchets spéciaux, de voirie & autres				
452.3011 Traitements	fr. 167'000.00	fr. 21'000.00		Remplacement d'un collaborateur en raison de maladie. Les allocations pour perte de gain figurent à la rubrique 452.4360
452.3030 Cotisations AVS-AC	fr. 15'000.00	fr. 1'900.00		Voir remarque compte 452.3011
452.3040 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 26'000.00	fr. 2'000.00		Voir remarque compte 452.3011
452.3050 Assurances de personnes	fr. 8'000.00	fr. 5'000.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
452.4360 Remboursements de tiers	fr. -		fr. 17'500.00	Allocations pour perte de gain suite à la maladie d'un collaborateur

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
460 Réseau égouts et assainissement				
460.3050 Assurances de personnes	fr. 5'100.00	fr. 3'800.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
460.3130 Fournitures et marchandises	fr. 20'000.00	fr. 4'000.00		Afin de bénéficier d'un rabais complémentaire, les couvercles de remplacement prévus sur les tronçons de la campagne de bitume ont été commandés avec l'achat des regards pour la voirie. Ces achats avaient été budgétisés dans le compte 460.3144 dans lequel la fourniture et la pose de regards sont normalement facturés ensemble.
460.3144 Entretien du réseau des canalisations	fr. 167'200.00	fr. 32'000.00		Remplacement d'un tronçon de collecteur eaux claires au Levant suite à l'obstruction complète et au déversement sur parcelle privée
460.4360 Remboursement de traitements et de dommages	fr. -		fr. 2'600.00	Refacturation à un tiers des travaux de remplacement de deux couvercles de regards au ch. de la Source suite à des dégâts
501 Bibliothèque scolaire				
501.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 4'900.00	Allocations fédérales maternité suite à l'accouchement d'une collaboratrice
513 Bâtiments scolaires				
513.3050 Assurances de personnes	fr. 11'000.00	fr. 10'800.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
521 Classes secondaires générales, pré gymnasiales et RAC				
521.3522 Finances d'écologie et divers	fr. 10'500.00	fr. 49'700.00		La facturation des élèves de RAC (classes de raccordement) entre communes n'avait pas été budgétisée, la directive no 138 du DFJC (département de la formation, de la jeunesse et de la culture) n'étant sortie que le 01.12.2014
580 Temples & cultes				
580.3141 Entretien bâtiment	fr. 7'000.00	fr. 24'800.00		Réparation urgente des cloches et réfection du mur d'enceinte du temple planifiée et budgétisée en 2014, travaux réalisées en 2015
610 Police				
610.3143 Signalisation et prévention routière	fr. 113'000.00	fr. 7'100.00		Adaptation du carrefour Ch. du Bré - Ch. du château et sécurisation du passage piéton. Dépense non prévue au budget. Dans ce compte figure déjà un montant de Fr. 36'000.- en prévision du remplacement d'un contrôleur de trafic d'un carrefour
610.4360 Remboursement de tiers	fr. 1'000.00		fr. 5'000.00	Participation de la SDC (Société de Développement de Crissier) à l'analyse et à la création d'une signalétique piétonne et remboursement d'assurance pour accidents de la circulation

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

Compte et désignation	Budget 2015 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
620 Office de la population				
620.3050 Assurances de personnes	fr. 5'000.00	fr. 5'600.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
620.4360 Remboursement de tiers	fr. 100.00		fr. 12'800.00	Allocations pour perte de gain suite à la maladie d'une collaboratrice
620.3143 Frais de gestion des parkings	fr. 1'000.00	fr. 1'100.00		Achat de nouveaux macarons de parkings en rupture de stock
650 Service incendie				
650.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 13'700.00	Allocations pour perte de gain suite à l'accident d'un collaborateur
712 Unité d'accueil pour écoliers				
712.3050 Assurances de personnes	fr. 9'000.00	fr. 4'500.00		Conséquence du report de l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1er janvier 2016. Montant budgétisé initialement dans les <i>Traitements</i>
712.3060 Indemnités et remboursements de frais	fr. 500.00	fr. 3'500.00		Somme prévue au budget trop faible suite au splittage des comptes de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) et du CVE (centre de vie enfantine), en relation avec le compte 713.3060
712.3182 Téléphone	fr. -	fr. 1'200.00		Somme non prévue au budget suite au splittage des comptes de l' UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) et du CVE (Centre de Vie Enfantine), en relation avec le compte 713.3182
713 Centre de vie enfantine				
713.3163 Locations d'objets mobiliers & véhicule	fr. -	fr. 2'200.00		Location d'appareils de climatisation pour le CVE (Centre de Vie Enfantine) en raison de la canicule
713.4360 Remboursement de tiers	fr. 400.00		fr. 9'300.00	Allocations pour perte de gain suite à la maladie et à l'accident de plusieurs collaboratrices
Totaux		Fr. 375'100.00	Fr. 181'900.00	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires de fonctionnement a été ou sera couvert par la trésorerie courante.

Crédit complémentaire au compte des investissements 2015

Compte et désignation	Crédit initial	Crédit complémentaire demandé	Commentaire
433.5060.710 Voirie, achat d'un véhicule de nettoyage	fr. 80'000.00	fr. 5'000.00	Suite à l'arrêt d'exploitation du fabricant du pont du véhicules de nettoyage, les coûts du deuxième fabricant sont plus élevés. Le montant demandé correspond aux appareillages minimum nécessaires et non encore commandés.
Total		Fr. 5'000.00	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires aux dépenses d'investissements a été ou sera couvert par la trésorerie courante.

Ces crédits complémentaires aux dépenses d'investissements seront amortis selon le même mode que celui appliqué aux crédits initiaux.